



NOS POINTS DE CONTACT

- Tester son éligibilité à la fibre optique :

<https://www.thd64.fr/test-deligibilite>

Permet de connaître l'état d'avancement du déploiement de son logement, de son quartier, de sa commune

- Déclarer une nouvelle construction:

<https://immobilier-neuf.xpfibre.com/#/home>

Permet de déclarer tout projet immobilier neuf (ou rehabilitation) qui doit être intégré dans le plan de densification du réseau fibre au plus tôt

- Déclarer un Dommage Réseau :

<https://www.thd64.fr/declaration-dommages-reseaux/39>

Permet de signaler un équipement du réseau de fibre optique endommagé sur la voie publique (poteau, armoire, boîtier, câbles..)



- Pour toutes les autres demandes :
<https://www.thd64.fr/une-question>



Panne d'internet, vous devez appeler votre opérateur !



1023



3900



3244



1064

